

## ARRETE 2026 - T034

La Maire de la Commune de SAINT-GENEST-MALIFAUX,

VU le Code des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 131.1 et suivants ;

VU le Code de la Route ;

VU le décret n° 55.1366 du 18 octobre 1955 ;

VU la demande formulée par M. Julien JOURJON, Président de l'Association la Foulée du Haut Pilat en vue d'obtenir l'autorisation d'organiser le Trail du Haut Pilat le dimanche 11 octobre 2026.

### A R R E T E :

**Article 1<sup>er</sup> :** Le Trail du Haut Pilat organisé le **dimanche 11 octobre 2026 par l'Association la Foulée du Haut-Pilat** est autorisé sous les réserves suivantes :

- des agents avertisseurs chargés d'assurer la sécurité de la circulation seront placés aux croisements importants et tournants dangereux ainsi qu'en tous points où la sécurité l'exige.
- les organisateurs devront contracter une assurance couvrant leur responsabilité.

Il est rappelé aux participants qu'ils doivent sous leur responsabilité respecter la réglementation routière.

**Article 2 :** **Agents avertisseurs**

Les participants redoubleront de prudence aux points dangereux suivants où des agents avertisseurs munis de gilets fluorescents auront été obligatoirement placés par les organisateurs :

- au départ : complexe sportif de la Croix de Garry et intersection avec la route départementale n° 501 ;
- traversée du village : rue du Velay (Rond-point), rue de l'étang, rue Jean Meunier, rue des Trois Pins, rue du Bois Ternay, rue Saint Rambert, rue de la Pierre du Lièvre, chemin de la Rousse.
- sur le parcours : à chaque intersection des chemins ruraux avec des voies communales et départementales ouvertes à la circulation



Mairie

1 place de l'Hôtel de Ville - 42660 SAINT GENEST MALIFAUX

Tél. : 04 77 51 20 01

Mail : [mairie@st-genest-malifaux.fr](mailto:mairie@st-genest-malifaux.fr) - Internet : [www.st-genest-malifaux.fr](http://www.st-genest-malifaux.fr)

**Article 3 :**    **Interruption de la circulation**

**La circulation sera interrompue dans les deux sens sur les sections de voies suivantes, pendant le passage des coureurs :**

- **Aux départs de 7h30, 9h00 et 9h30 :** rue du Velay (Rond-point), rue de l'Etang, rue Jean Meunier, rue des Trois Pins, rue du Bois Ternay, rue Saint Rambert, rue de la Pierre du Lièvre, chemin de la Rousse.
- **Sur le parcours :** à l'intersection des voies communales ;
- **A l'arrivée :** rue Marcellin Champagnat jusqu'à l'entrée des coureurs dans l'espace de loisirs de la Croix de Garry

Réouverture de la circulation dès que l'ensemble des coureurs sont passés.

**Article 4 :**    **Circulation et stationnement**

**La circulation** sera interdite rue Marcellin Champagnat, sauf organisateurs et services d'urgence, dans les deux sens du rond-point du Pêcher à l'intersection avec la rue de la Semène **le dimanche 11 octobre 2026 de 5h30 à 16h00.**

**Le stationnement** sera interdit rue Marcellin Champagnat aux abords du gymnase de la Croix de Garry comme définit sur le plan par les organisateurs **du samedi 10 octobre 2026 à 9h00 au dimanche 11 octobre 2026 à 16h00.**

L'accès au logement du Preynet est maintenu ainsi que les places de stationnement au droit du stade de foot (pelouse)

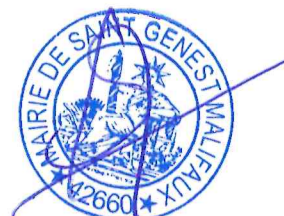
**Article 5 :**    Les organisateurs prendront toutes les dispositions nécessaires pour assurer la sécurité sur tout le parcours notamment au moment du départ, dans la zone de loisirs de la Croix de Garry et dans la traversée du village par la présence de signaleurs munis de brassards et par la mise en place de barrières de protection au niveau des intersections et en tous points où la sécurité l'exige.

**Article 6 :**    Il est formellement interdit de laisser jeter des journaux, prospectus, tracts ou échantillons de produits divers.

**Article 7 :**    Monsieur le Commandant de Brigade de Gendarmerie, Messieurs les organisateurs sont chargés de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera transmise à Madame la Préfète de la Loire.

Fait à SAINT-GENEST-MALIFAUX, le 29 mai 2026

La Maire  
Geneviève MANDON



Mairie

1 place de l'Hôtel de Ville - 42660 SAINT GENEST MALIFAUX

Tél. : 04 77 51 20 01

Mail : [mairie@st-genest-malifaux.fr](mailto:mairie@st-genest-malifaux.fr) - Internet : [www.st-genest-malifaux.fr](http://www.st-genest-malifaux.fr)